



ARRETE N° 2024-031P PORTANT INSCRIPTION SUR LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 16/07/2021,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	GAUVINEAU SOPHIE	01/05/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Madame la Directrice Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Richelieu, le 29/07/2024

Le Maire,

Monsieur Etienne MARTEGOUTTE

Le Maire,
o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.